

RELATIONS AVEC L'ORDRE DES ARCHITECTES

ordre des architectes

17

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



Pays de la Loire

Les actions du Conseil de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire

Valorisation de la profession

Renforcer la connaissance de la profession d'architecte dans la société.

Défendre la qualité architecturale et ceux qui la pratiquent y compris auprès des juridictions : tribunal judiciaire, tribunal administratif ;

Formation

Permettre à tous les architectes d'accéder à des formations essentielles à prix abordable.

Valoriser les organismes de formation qui répondent aux besoins réels des architectes.

Questions juridiques

Informar les architectes et leurs maîtres d'ouvrages des droits et devoirs de chacun : contrats, réglementations, etc.

Déontologie

Protéger les architectes en sanctionnant les confrères qui ne respectent pas les règles de la profession : signature de complaisance, plagiat, dénigrement, ...

Accompagnants

Soutenir et aider tous les architectes en difficulté.

Conciliation

Permettre de mettre fin à un litige pour l'organisation d'une rencontre permettant d'acter une solution amiable.

Communication

S'associer et soutenir tous les acteurs qui contribuent à la promotion et à la diffusion de la culture architecturale.

Informar nos confrères des actualités les plus importantes concernant la profession : flash info, site internet, réseaux sociaux, ... ;

À faire tous les ans avant le 31 mars

Assurance professionnelle

Production de votre attestation d'assurance pour l'année en cours avant le 31 mars ou production de votre attestation sur l'honneur accompagnée de justificatif.

Auprès du CROAPL

Cotisation ordinale

Règlement de la cotisation forfaitaire annuelle pour l'année en cours avant le 31 mars.

Dans votre espace personnel du site Architectes.org

Formation continue

14h de formation structurée et 6h de formation complémentaire (soit 20h par an de formation) avant le 31 mars de l'année N+1. Cette action génère votre attestation de formation.

Dans votre espace personnel du site Architectes.org

À déclarer toute l'année

Permis de construire

Déclaration de vos permis de construire et d'aménager (déclenchant la délivrance automatique d'un récépissé de déclaration).

Dans votre espace personnel du site Architectes.org

Changement de situation

Déclaration de vos changements de situation professionnelle (changement de mode d'exercice, difficultés rencontrées, etc).

Auprès du CROAPL

Changement de coordonnées

Déclaration de vos changements de coordonnées professionnelles et personnelles (téléphone, adresse postale, e-mail, ...).

Auprès du CROAPL

Liens d'intérêt personnel ou professionnel

Déclaration de vos liens d'intérêt préalablement à tout engagement professionnel avec toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction mentionnés à l'article 18 de la loi sur l'architecture.

Auprès du CROAPL



Pays de la Loire



L'équipe du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire. De gauche à droite :
2ème rang : Elodie Plissonneau, assistante administrative, Amélie Bodenreider, conseillère, Gérard Thierry, conseiller, Rémi Ledru, vice-président, Pascal Fourier, vice-président, Philippe Martial, président, Richard Sicard, conseiller, Yann Massonneau, trésorier, Gonzague Blanchet, trésorier adjoint, Anne Baud, assistante administrative, Élise Gastineau, vice-présidente, Catherine Malleret, vice-présidente.
1er rang : Gaëlle Delhumeau, responsable communication, Stéphanie Vincent, conseillère, Anaïs Houeix, conseillère, Gilles Chabenès, vice-président, Benjamin Avignon, conseiller, Nathalie Debray, secrétaire adjointe, Jimmy Leduc, secrétaire, Sophie Bernard, conseillère.

Un ordre utile

Pour que la profession soit représentée et rappeler qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de défendre l'architecture et l'architecte qui en est le principal acteur.

Le CROAPL a choisi d'être le gardien non seulement des valeurs déontologiques mais également d'être à l'écoute des besoins des architectes : communication, formation, solidarité, règlement des litiges...

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire est **ouvert au public** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Pour rappel, le CROAPL est joignable :

- par email à l'adresse **croapl@croapl.org**
- par téléphone, du lundi au vendredi de 14h à 17h, au **02 28 200 400**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Bâtiment Ile Rouge
17 rue La Noue Bras de Fer
44000 NANTES
02 28 200 400
croapl@croapl.org

